

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

PRIX DES ABONNEMENTS:

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.
Six mois, — . . . 10 » — 13 »
Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Gare de Saumur (Service d'hiver, 11 novembre).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS NANTES.

3 heures 03 minutes du matin, Express.
9 — 02 — — Omnibus-Mixte.
1 — 52 — — soir, Omnibus-Mixte.
4 — 13 — — Express.
7 — 18 — — Omnibus-Mixte.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS PARIS.

3 heures 03 minutes du matin, Mixte.
8 — 25 — — Omnibus-Mixte.
9 — 50 — — Express.
11 — 54 — — Omnibus-Mixte.
5 — 57 — — soir, Omnibus.
10 — 34 — — Express.

PRIX DES INSERTIONS:

Dans les annonces 20 c. la ligne.
Dans les réclames 30 —
Dans les faits divers 50 —
Dans toute autre partie du journal. 75 —

RÉSERVES SONT FAITES:
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas;
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

ON S'ABONNE A SAUMUR,
Au BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et
chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, libraires.

Chronique Politique.

La correspondance Bullier annonce que le général Menabrea a adressé au ministre d'Italie à Paris deux notes distinctes pour être lues et remises au gouvernement français.

Dans la première, le président du conseil exprimerait la surprise et la pénible impression produite en Italie par le langage sévère qu'a tenu récemment M. Rouher à l'égard de l'Italie; ce langage serait qualifié, dans cette dépêche, de *blessant* pour le souverain et pour la volonté nationale légalement exprimée.

Dans la deuxième dépêche, le gouvernement italien ferait connaître qu'il ne pourrait se prêter à l'initiative prise par le gouvernement français relativement à la convocation d'une conférence pour régler les affaires de Rome, si les intentions définitives du cabinet des Tuileries sont celles qui ont été formulées par M. Rouher au Corps-Législatif français.

Cette nouvelle est confirmée par les déclarations qu'a faites à la Chambre des députés d'Italie le président du conseil.

Il y a eu séance dimanche à la Chambre des députés d'Italie.

Plusieurs ordres du jour sont développés. L'orateur le plus vif est M. Maneira, qui dénonce l'idée attribuée au ministère de vouloir modifier ou limiter les lois et libertés, idée qu'il croit suggérée par l'étranger.

Il accuse le ministère de subir l'humiliation du pays. Le président rappelle l'orateur à l'ordre.

Le général Menabrea proteste vivement contre ces accusations; il repousse l'insinuation qu'il ait voulu limiter la liberté; il n'a voulu qu'en diminuer les dangers. Il indique quelques cas de violation de la liberté individuelle et d'offense au roi, qu'il est du devoir de tous les partis de réprimer.

Après une longue discussion, le général Menabrea déclare accepter un ordre du jour signé par cinq députés et conçu en ces termes:

« La Chambre, prenant acte de la déclaration du ministère qu'il veut conserver intact le programme national acclamant Rome capitale de l'Italie, déplore qu'on ait voulu réaliser ce programme par des moyens contraires aux lois de l'Etat et au vote du Parlement, et, convaincue que dans le respect des lois est la garantie de la liberté et de l'unité italienne, approuve la conduite du ministère et passe à l'ordre du jour. »

La Chambre repousse cet ordre du jour, au scrutin nominal, par 201 voix contre 199.

Le *Movimento* parle avec quelques détails des armements maritimes qui sont poussés par le gouvernement italien sur une très-grande échelle et avec une activité extraordinaire. Les arsenaux et les établissements de guerre du royaume d'Italie travailleraient jour et nuit à préparer le matériel d'armement de la flotte de guerre tout entière.

Une lettre de Berlin, adressée à l'Agence *Havas*, porte que le comte de Bismark aurait fait connaître à la Chambre des députés prussiens l'intention du gouvernement de demander, après la publication de la loi des finances,

un bill d'indemnité pour les dépenses faites sans le consentement des Chambres.

Londres, 23 décembre. — Les autorités ont interdit, hier, les meetings qui devaient avoir lieu à Clerkenwell (faubourg de Londres).

On mande de Glasgow, en date d'hier soir, qu'on a découvert une trainée de poudre, d'une longueur de 400 mètres, aboutissant au principal gazomètre de la ville.

La proposition de mettre en accusation le président Johnson a été rejetée par le Congrès à une majorité de 108 voix contre 53. La dépêche qui apporte cette nouvelle ajoute que sur les 108 voix qui ont rejeté la proposition, 96 appartiennent au parti républicain.

La commission arbitrale sur l'incident de M. de Kervéguen s'est réunie dans la soirée de jeudi, chez son président, M. Berryer.

Les parties y ont assisté. MM. Havin et Guéroult ont constitué pour avocat chargé de les représenter M. Emile Ollivier.

M. de Kervéguen a constitué M^r Dufailly, avoué à Paris, en attendant l'arrivée à Paris d'un avocat auquel il a confié sa cause.

M. Jules Favre devant s'absenter pour plaider en province, la commission s'est ajournée à un jour qui sera ultérieurement fixé.

Il n'y a pas eu d'élection ni dans l'Indre-et-Loire ni dans la Somme. Il y a lieu de procéder à un scrutin de ballottage dans les deux circonscriptions.

Dans l'Indre-et-Loire, les candidats qui ont

le plus grand nombre de voix sont MM. Gouin fils et Houssard. M. Armand Rivière n'a eu que 3,000 voix.

Dans la Somme, le ballottage aura lieu entre M. Villemant et M. d'Estourmel. M. Cordier n'a obtenu qu'une faible minorité de suffrages.

L'ENSEIGNEMENT DES JEUNES FILLES.

(Suite et fin.)

Passant à d'autres faits scolaires de la dernière année, le ministre expose qu'il a été fondé, en 1866, plus de dix mille écoles nouvelles (1,069), et qu'on a compté près de 100,000 enfants de plus (92,870) dans les classes, qu'enfin la moyenne de la fréquentation s'est élevée. Il rappelle le séjour des instituteurs à Paris pendant l'Exposition universelle, leur réception aux Tuileries par Leurs Majestés, leur conduite irréprochable et leur assiduité aux conférences qui leur ont été faites à la Sorbonne en vue de les élever encore dans leur profession et dans le sentiment du devoir. Il constate avec douleur que le chiffre de la pension de retraite n'est, en moyenne, pour eux que de 109 fr., et que 17,500 ne touchent encore qu'un traitement égal ou inférieur à 700 fr.

Son Excellence entretient le conseil des 33,600 cours du soir faits l'hiver dernier à 830,000 adultes, des heureux progrès de l'institution des sociétés de secours mutuels qui, au nombre aujourd'hui de 70, possèdent un fond de réserve de 591,369 fr., enfin de la réforme qui va s'accomplir pour l'enseignement agricole par les efforts combinés des deux ministères compétents. Les vœux re-

FEUILLETON.

8

LE PARDON.

NOUVELLE.

Par Ch. DESLYS.

(Suite.)

L'acte en question se trouvait précisément dans le tiroir d'un meuble voisin, et, pour ainsi dire, Eva n'avait qu'à étendre le bras.

Où se trouvait le regard de Frantz, à sa propre curiosité peut-être, elle alla prendre le parchemin, et le déplaça lentement.

Mais, à peine y eut-elle jeté les yeux, qu'une vive émotion s'empara d'elle, et qu'elle s'écria:

— Séparés de biens!... Eh!... quoi!... toute cette fortune m'est restée?... Rien pour vous, rien... Oh!... mais je ne veux pas qu'il en soit ainsi, je ne le veux pas!

Frantz s'empres d'arrêter sa main, et lui dit:

— On ne déchire pas un contrat signé de l'empereur!

Lui-même, il le replaça dans le tiroir, et comme la cloche sonnait le souper, il revint offrir courtois-

sement le bras à sa femme.

— Pardon! murmura-t-elle, toute repentante et confuse. Oh! pardon.

— Mais que voulez-vous donc que je vous pardonne? reprit-il avec bonté. Nous ne nous étions pas parfaitement compris, voilà tout... et je me félicite de cet incident, qui fait notre situation bien plus nette et bien plus franche. Quant à cette précaution, qui n'a rien d'offensant pour vous, c'est contre moi-même que je l'ai prise. Je suis sujet à caution, voyez-vous! J'ai voulu garantir à tout jamais l'héritage de Wilhelm. Et, d'ailleurs, que me faut-il, à moi?... Je ne suis plus qu'un artiste maintenant, je ne veux vivre qu'en artiste.

— Frantz!... fit-elle, de plus en plus émue, ô! Frantz... Mais vous voulez donc tout me donner, et ne jamais rien recevoir en échange!... Si vous saviez comme vous me rendriez heureuse en me mettant à même de... Je ne puis pas vous dire cela, moi... Ayez la générosité de me comprendre!

— Ça se rencontre à merveille, s'écria-t-il avec joie, j'ai précisément quelque chose à vous demander... presque un service.

— Oh!... parlez!... parlez!...

— Je vais vous dire cela en soupant.

On arrivait à la salle à manger, on se mit à table.

— Eh bien? ne tarda pas à questionner Eva.

— Eh bien! répétèrent d'une même voix la tante Ulrique et Marcellus.

— Voici ce dont il s'agit, expliqua Frantz. Depuis quinze jours, je médite une œuvre importante; mais, pour l'exécuter, aucune des salles de ce château n'est convenable. Je me suis donc commandé un atelier tout spécial, un vaste chalet en bois comme on en fabrique au-delà de Carlsbad, vous savez?... Voulez-vous me donner l'autorisation de le faire monter au bord de l'Edger, dans un certain endroit du parc que j'ai choisi?

— Comment!... c'est là ce grand service?...

— Eh!... eh! Il faudra mettre bas le pavillon des Pervenches, qui, m'a-t-on dit, est votre retraite favorite. C'est un sacrifice.

— Ah!... Frantz... conclut-elle en lui tendant la main... que ne me demandez-vous davantage?

L'emplacement désiré par l'artiste était le plus pittoresque, le plus retiré, le plus sauvage de tout le parc.

Dès le lendemain, le pavillon des Pervenches avait disparu; dès le surlendemain, les habiles charpentiers de la forêt Noire commençaient à dresser une

de ces coquettes et légères habitations dont ils semblent avoir le secret. En moins d'une semaine, l'atelier fut prêt.

En même temps, tout l'attirail artistique de Frantz arrivait de Vienne.

Durant la construction du chalet, durant ses aménagements intérieurs, Eva et Marcellus, voire même la comtesse Ulrique, avaient fréquemment été là, activant les ouvriers, approuvant ou conseillant le peintre-gentilhomme.

Mais lorsque tous les préparatifs furent terminés, lorsque s'éleva jusqu'au plafond la gigantesque toile qu'allait aborder Frantz, lorsqu'il eut descendu les mystérieux cartons jusqu'alors cachés dans sa chambre, il s'excusa vis-à-vis des deux dames, et leur dit:

— Je vais vous demander maintenant un second service: la solitude. Il me faut quelques jours d'une retraite absolue. Pardon. Mais la pensée a sa pudeur; et, lorsqu'une œuvre s'éveille à peine, lorsqu'elle n'a pas encore revêtu la première toilette, l'artiste a le droit, sinon le devoir, de tenir sa porte fermée pour tous, excepté cependant pour un père ou pour un vieux maître, excepté pour vous, Marcellus.

cueillis dans l'enquête agricole réclamaient surtout des chemins vicinaux et de bonnes écoles rurales ; il ne reste plus à pourvoir qu'à ce dernier besoin : divers projets sont déposés, dans ce but, sur le bureau du conseil impérial.

Le ministre, passant à l'enseignement secondaire classique, donne lecture au conseil d'une note qui résume les rapports des doyens et des recteurs et qui atteste, en dépit de certaines allégations, la prospérité constante et les progrès incontestables de cet ordre d'enseignement.

En ce qui concerne l'enseignement secondaire spécial, le ministre place sous les yeux du conseil les rapports relatifs à l'école normale de Cluny et au lycée spécial de Mont-de-Marsan, et fait ressortir les analogies que ces deux établissements présentent avec les écoles d'Angleterre, au double point de vue de l'installation matérielle et de la discipline.

Son Excellence entretient le conseil de la récente création : à Napoléonville, d'un lycée agricole avec une ferme modèle ; à Alais, d'un collège métallurgique ; il rend compte du zèle des conseils de perfectionnement et des comités de patronage, qui ont déjà placé en de bonnes positions beaucoup d'élèves sortis des cours spéciaux ; il appelle l'attention de l'assemblée sur l'organisation à Cluny d'une section des langues vivantes dont les élèves, après deux années d'études théoriques et pratiques à l'école, iront passer une année entière au milieu du pays dont ils se proposeront d'enseigner la langue.

Le ministre rappelle encore les résultats satisfaisants des concours pour l'agrégation spéciale, qui a eu cette année une section pour le droit usuel et les sciences économiques, et il annonce la présentation d'un projet de décret pour la création de trois grands prix en faveur de l'enseignement spécial dans le concours général des départements.

Le ministre termine en insistant sur les lacunes que présente encore l'enseignement supérieur. A cet égard, la prépondérance de la France n'est plus contestée ; si elle n'a reculé sous aucun rapport, ses rivaux ont fait des sacrifices et des efforts qui doivent la préoccuper.

L'insuffisance des ressources budgétaires n'a pas permis à la France de développer et de renouveler, comme on l'a fait ailleurs, le matériel scientifique de nos facultés. Les traitements sont insuffisants, les laboratoires manquent, et c'est à grand-peine et grâce à des expédients qu'on a pu, cette année, créer à la Sorbonne, dans une arrière-cour, le seul laboratoire de physique vraiment digne de ce nom qui existe en France. Il en faut d'autres pour toutes les branches des sciences et pour tous les hommes éminents, au Collège de France, au Muséum, à la Faculté de médecine, à l'École normale, partout enfin où un homme supérieur aura besoin, pour faire avancer la

science, de trouver autour de lui les instruments les plus perfectionnés et les auxiliaires les plus intelligents.

Aux Facultés des lettres, il faut donner des élèves y suivant un cours régulier d'études. Un projet d'écoles normales secondaires, qui est présenté au conseil, fournira peut-être le premier noyau d'un auditoire qui réclamera des cours didactiques, et non plus seulement des leçons oratoires.

Il leur faut aussi abriter auprès d'elles des talents plus jeunes, moins autorisés encore, mais pouvant donner à l'enseignement général une variété plus grande.

Ainsi, trente docteurs font des cours libres auprès de la Faculté de médecine sur des branches particulières de l'art de guérir. Huit ou dix autres viennent d'être également autorisés à ouvrir, rue Gerson, auprès de la Sorbonne, des cours libres sur diverses parties des sciences et des lettres. Ce sont des cours réguliers d'enseignement supérieur qui sont, par conséquent, très-différents des neuf cents conférences publiques, faites, cet hiver, sur les divers points de la France.

En favorisant ainsi le développement de l'enseignement libre comme celui de l'enseignement public, à tous les degrés et sous toutes les formes, l'administration répond aux vœux les plus vifs de l'Empereur et du pays.

A la suite de cet exposé, M. de Royer, vice-président du conseil, demande la parole et s'exprime ainsi :

« J'aurais voulu éviter à M. le ministre une nouvelle fatigue et une surcharge de travaux, cependant je n'hésite pas à lui faire une demande qui s'appuie sur des précédents, et dont le conseil reconnaîtra, je n'en doute pas, la convenance et l'opportunité.

« L'exposé par lequel notre session vient d'être ouverte a été écouté avec un vif intérêt ; mais plusieurs de nos collègues sont absents, et, pour eux comme pour nous qui l'avons entendu, j'exprime le vœu qu'il soit fait de cet exposé, sous la direction de M. le ministre, un résumé qui serait distribué à chacun des membres du conseil.

« Plusieurs motifs me déterminent à faire cette demande.

« Il ne s'agit pas d'introduire une innovation. Il a déjà été procédé ainsi dans des circonstances analogues. Nos procès-verbaux le constatent.

« L'exposé, qui nous initie aux actes accomplis dans l'intervalle de nos sessions, est en effet pour nous plein d'enseignements utiles. Il établit un lien essentiel entre la session précédente et la session actuelle. Il est à la fois le compte-rendu de la suite donnée à nos travaux passés et le programme de nos travaux à venir.

« Il y a, par exemple, dans les communications qui viennent de nous être faites rela-

tivement à l'exécution de la loi du 10 avril dernier sur l'enseignement primaire, aux résultats obtenus par les sociétés de secours mutuels d'instituteurs, aux écoles professionnelles de filles établies à Paris et à Lyon, au développement de l'enseignement spécial, soit dans l'école normale de Cluny, soit dans le lycée de Mont-de-Marsan, des faits pratiques, des détails statistiques, des extraits de rapports et de documents qu'il importe de retrouver ailleurs que dans un souvenir fugitif, et qu'il faut pouvoir consulter au besoin.

« Enfin, à toutes ces raisons générales se joint aujourd'hui un motif spécial que je ne chercherai pas à dissimuler. L'exposé que nous venons d'entendre ramène à ses véritables termes, à ses justes proportions, aux intentions droites et libérales qui l'ont conçue, une idée qui a été au-dehors l'objet d'attaques plus passionnées que réfléchies : je veux parler de l'organisation des cours d'enseignement secondaire pour les jeunes filles.

« Je n'ai jamais eu l'honneur d'appartenir à l'Université, mais je suis son élève, et je lui ai confié mes fils. A ce titre, je suis, comme vous, messieurs, le témoin journalier de l'esprit de devoir, du dévouement, de l'abnégation, de l'intégrité morale que les professeurs de nos lycées apportent dans les délicates et laborieuses fonctions de l'enseignement public.

« C'est pour cela que je voudrais qu'il restât dans ce conseil une trace écrite des fermes et généreuses paroles par lesquelles M. le ministre a fait tout-à-l'heure, à d'injustes défiances et à de regrettables insinuations, la meilleure et la plus digne réponse qu'il y ait à leur faire.

« Nous voyons ici les choses d'un point de vue plus calme, plus équitable et plus élevé. Nous maintenons loyalement toutes les garanties de la liberté de l'enseignement ; nous nous honorons de compter parmi nous les membres les plus éminents de l'épiscopat français, et de voir nos délibérations éclairées par leurs lumières, leur sagesse et leur modération. Et nous ne faisons qu'obéir au même sentiment de justice et de vérité en protestant, avec M. le ministre, contre les téméraires accusations qui tendent à représenter les professeurs de l'Université comme indignes de s'élever à la hauteur du respect que commande l'éducation des femmes, et d'apporter dans des cours libres, à des jeunes filles assistées de leurs mères, le complément d'instruction qui peut leur être nécessaire.

« Je demande donc que l'exposé de M. le ministre soit imprimé et distribué à chacun de nous. J'espère que le conseil voudra bien s'associer à ma proposition. »

Le conseil appuie, par de nombreuses marques d'approbation, la proposition de M. le vice-président.

M. le général Chabaud-Latour demande que

les paroles de M. de Royer soient consignées au procès-verbal. Cette nouvelle proposition est également appuyée.

A la suite de ces explications, Mgr l'archevêque de Paris s'exprime en ces termes :

« Je m'unis volontiers à M. le président de Royer pour demander qu'il soit publié et remis aux membres du conseil un compte-rendu analytique du discours que M. le ministre nous adresse à l'ouverture de nos sessions, et mes motifs pour appuyer cette demande sont ceux-là mêmes qui l'ont inspirée.

« Puis-je ajouter un mot relatif à la polémique qu'a soulevée la circulaire ministérielle du 30 octobre ? Plus que personne, j'ai regretté le bruit, peu profitable pour tous, qui s'est fait autour de cette circulaire. Quelques-uns ont parlé comme s'ils ne connaissaient pas assez la loi et les règlements scolaires ; ils ont aussi voulu voir une mesure impérative là où il n'y avait qu'une invitation.

« Un de mes vénérables collègues, notamment, a publié des observations que M. le ministre vient de rappeler et qui n'ont point paru exemptes de vivacité. J'ai besoin d'indiquer les points de vue où mon collègue s'est placé sans doute pour apprécier la mesure dont il s'agit.

« D'abord, ce qui paraît l'avoir frappé surtout, ce sont les allées et venues des jeunes filles dans un lieu public comme la mairie, et leur présence sous le regard et la parole des hommes. Il a vu là d'assez graves inconvénients, d'après sa connaissance un cœur humain en général. Je ne pense pas qu'il ait songé plutôt aux maîtres qu'aux élèves, ni aux professeurs universitaires, qu'à tous autres professeurs donnant des leçons aux jeunes filles dans de telles conditions. Du moins, j'ai compris que ce n'étaient pas les personnes de l'Université, mais la mesure, qui appelaient ces remarques ; et, quelles qu'aient été ses paroles, dont je ne me souviens pas bien, j'ai cru expliquer ses véritables intentions en disant qu'il n'a point voulu offenser toute une classe d'hommes fort honorables.

« Ensuite, ce qui a pu motiver son zèle et justifier la sévérité de quelques-unes de ses appréciations, ce sont les commentaires et les compliments donnés à la lettre de M. le ministre par certains journaux qui ne nous ménagent guère. Ils l'ont présentée comme une mesure calculée pour énerver et détruire le sentiment religieux. Ce n'est pas moi qui croirai une pareille chose. M. le ministre, et c'est un hommage que j'aime à lui rendre en plein conseil, M. le ministre a trop de loyauté pour prendre ces voies-là ; je veux même le remercier ici, puisque l'occasion m'en est offerte, des facilités que j'ai trouvées plus d'une fois auprès de lui pour ce qui intéresse mon ministère. Il me paraît donc que l'appui donné à la circulaire par certains journaux est immérité. Mais la chose a pu n'être pas jugée ainsi par des

Eva ne put se défendre d'ajouter tout bas :

— Excepté pour ceux qu'on aime !

Mais elle ne laissa rien paraître, et feignit même l'enjouement, l'indifférence.

A l'aube naissante du lendemain, Frantz était déjà à l'atelier.

Survint bientôt Marcellus.

— Eh bien ? demanda-t-il en désignant l'immense toile, eh bien ?... mon beau Raphaël... quel chef-d'œuvre à grand orchestre allons-nous mettre là-dessus ?...

Frantz étala ses cartons au regard du vieux musicien et lui répondit par ce seul mot :

— Voyez !

Après un attentif examen des diverses ébauches, Marcellus se redressa soudainement en face de Frantz, et tous deux se sourirent d'un air étrange.

— Vous avez compris ? demanda enfin le jeune homme.

— Oui, oui, répliqua le vieillard. Tu veux prendre ta revanche de Vienne, et faire par la peinture ce que j'ai fait, moi, par la musique : le Pardon !...

— C'est bien cela, Marcellus. Ah ! si je pouvais retrouver les émotions que vous m'avez données, si votre admirable symphonie revenait souvent chanter

à mon oreille, je garantirais d'avance le succès !

— Qu'à cela ne tienne, mon ami... Rien n'est plus facile.

— Comment ?...

— J'attends aujourd'hui même de Munich un grand orgue expressif d'Albert Munder, un instrument sans pareil. Veux-tu que je le fasse installer ici ? Nous travaillerons ensemble, et pendant que tu peindras ton Pardon, je te jouerai le mien...

— Marcellus... Ah !... décidément vous êtes mon bon génie !...

Ce programme s'exécuta de point en point, et, durant tout le mois qui suivit, les deux artistes se claustrèrent, pour ainsi dire, dans leur mystérieuse retraite.

Ce mois-là pour Eva fut fatal. Jamais encore elle ne s'était trouvée aussi seule, aussi dépourvue d'espérance, aussi désenchantée de la vie. La fiévreuse mélancolie à laquelle son esprit s'abandonnait de plus en plus, le mal singulier qui minait sourdement cette frêle existence, firent de rapides progrès, et bientôt même commencèrent à se manifester sur son visage. Mais ni Frantz ni Marcellus, qui du reste ne la voyaient plus guères que le soir, n'eurent le soupçon de la vérité ; rien n'absorbe, rien n'aveu-

gle, rien ne rend égoïste comme la passion de l'art.

Quant à la tante Ulrique, elle ne songeait qu'à l'époque de son retour à Vienne, qu'aux succès qui ne pouvaient manquer d'accueillir sa rentrée dans le monde, à la suite d'une nièce archi-millionnaire et baronne.

Et puis Eva était trop fière, trop incertaine elle-même de ce qu'elle éprouvait, pour en faire la confidence à personne. Sous des apparences très-timides et très-douces, elle cachait un grand empire sur ses sentiments, une âme fortement trempée. C'était une de ces femmes qui souffrent sans se plaindre, et qui savent mourir en souriant.

Un soir, cependant, Frantz la trouva très-pâle et s'en émut. Elle s'empressa de lui répondre :

— Ne vous inquiétez pas, mon ami ; j'étais effectivement un peu souffrante ; mais j'ai déjà consulté notre médecin... vous pouvez avoir toute confiance en lui.

— Que vous a-t-il ordonné ?

— Beaucoup d'exercice durant toute la belle saison, de fréquentes promenades à cheval. Et à ce propos, je me suis permis de faire acheter deux chevaux de selle, un pour ma tante et l'autre pour

moi. J'espère que vous n'y verrez aucun mal ?

— Aucun. Seulement...

— Seulement ?

— Avant de vous laisser monter ces deux chevaux, je m'assurerai tout d'abord s'ils ne sont pas dangereux.

— Qu'à cela ne tienne... Ils sont arrivés de ce matin, voulez-vous que nous allions les voir ensemble ?

— Allons.

On descendit dans la cour d'honneur, et l'ordre fut donné de faire sortir les chevaux.

Frantz commença par examiner celui qui était destiné à la tante Ulrique, et le déclara admis sans plus ample épreuve.

Mais lorsque vint le tour de l'autre, un fin arabes à la robe noire, Frantz changea subitement de physionomie et, dès le premier coup-d'œil s'écria :

— Quant à celui-ci... Oh ! oh ! c'est autre chose.

Le baron de Rosenwald se connaissait parfaitement en chevaux ; il avait même la réputation d'être l'un des plus habiles écuyers de l'Allemagne.

— Et quoi ! fit Eva, ce pauvre Abdel qui a l'air si doux.

— Jugez-en.

(La suite au prochain numéro)

personnes éloignées ou ne connaissant pas suffisamment la situation. C'est à cette méprise sans doute qu'il faut attribuer le caractère et la véhémence de quelques critiques.

Le conseil voudra bien apprécier mes observations et le sentiment qui les inspire, et permettre qu'il en soit tenu compte dans le procès-verbal qui doit être distribué.

Du reste, je crois interpréter ici mes vénérables collègues du conseil impérial et notamment Mgr l'évêque de Châlons, le seul qui soit présent à la séance.

Mgr l'évêque de Châlons adhère en effet à ces observations.

A la séance suivante du mercredi 11 décembre, lecture ayant été donnée du procès-verbal ci-dessus, Mgr l'évêque de Châlons a ajouté qu'il ne voudrait s'associer en aucune façon à un blâme direct ou indirect, manifeste ou détourné, qui pourrait résulter du procès-verbal contre un de ses vénérables collègues. Dans sa pensée, Mgr l'évêque d'Orléans n'a fait que signaler les dangers d'une mesure qui demande, en effet, dans son exécution des précautions délicates. Il a exercé, comme sa conscience le lui présentait, le droit qu'il tient de sa dignité d'évêque, gardien pour sa part des mœurs publiques. Mgr de Châlons ne croit pas qu'on puisse voir dans les paroles de Mgr d'Orléans de faire peser d'injustes soupçons sur le caractère ou la moralité des membres de l'Université. Il n'y a là, selon lui, que des appréhensions générales qui ne s'appliquent point en réalité au corps enseignant. En résumé, Mgr de Châlons souhaiterait, dans un but d'apaisement, qu'il ne restât au procès-verbal aucune trace des observations échangées à propos de la question soulevée par les cours d'enseignement secondaire destinés aux jeunes filles.

Le ministre et le vice-président du conseil font remarquer successivement que les faits consignés au procès-verbal sont acquis aux diverses opinions constatées par ce document. Le procès-verbal constitue un ensemble qu'il ne faut pas diviser; d'une part il rapporte exactement les observations présentées par Mgr de Paris et par Mgr de Châlons; il contient, d'autre part, en faveur de l'Université, une défense

légitime et justifiée dont le conseil impérial ne voudra pas la priver.

Mgr l'archevêque d'Avignon, absent à la séance de lundi 9 décembre, déclare s'associer aux observations présentées successivement par Mgr l'archevêque de Paris dans ladite séance, et par Mgr l'évêque de Châlons dans la séance de mercredi 11.

L'incident n'a pas d'autre suite, et le procès-verbal est adopté.

Pour les articles non signés : P. GODET.

Chronique Locale et de l'Ouest.

La représentation au bénéfice des pauvres, que nous avons annoncée, organisée par MM. les Sous-Officiers de l'Ecole de cavalerie, aura lieu demain vendredi, sur notre théâtre. Déjà les souscriptions arrivent, et chacun s'empresse de répondre au bon vouloir de ces jeunes artistes; il y aura donc une brillante et nombreuse réunion. Voici le programme de cette soirée, qui se compose de chœurs, romances, chansonnettes et comédies.

Les jeunes musiciens de la ville se sont empressés de prêter leur concours à MM. les Sous-Officiers, pour composer l'orchestre. Le piano sera tenu par M. Kretz, sous-chef de musique à l'Ecole.

1^{re} PARTIE.

La Muelle de Portici (ouverture), exécutée par la musique de l'Ecole.

Le voyage en Chine (chœur du *Cidre*), chanté par les sous-officiers et les élèves de l'Ecole.

Qui vive? ou la Sentinelle perdue (romance), chantée par M. Charrier, maréchal-des-logis.

Le Misanthrope et *l'Auvergnat*, comédie en 1 acte.

DISTRIBUTION.

Chiffonnet, rentier. MM. Longuefosse, cap. Machavoine, porteur d'eau. Chavet, adj. Coquenard, ami de Chiffonnet. Hannotin, adj. Prunette, servante de Chiffonnet. M^{lle} Anaïs.

M^{me} Coquenard. M^{me} Delongue.

2^{me} PARTIE.

La Favorite (air du ballet), exécutée par la musique de l'Ecole.

Que la mer est belle (chœur), chanté par les sous-officiers et les élèves de l'Ecole.

Les Infortunes d'un Conscrit (chansonnette), chantée par M. Dupuy, maréchal-des-logis.

Le Trouvère (romance du baryton), chantée par M. Charrier, maréchal-des-logis.

Un Vieux de la vieille, comédie en 1 acte.

DISTRIBUTION.

Eugène, neveu de Brulard. MM. Chavet, adj. Bertrand, aubergiste. Fagot, adj. Brulard, ex-capitaine. Cornélis, m.-d.-l. Hélène, femme d'Eugène. M^{me} Delongue.

Marie, servante. M^{lle} Anaïs.

3^e PARTIE.

Dans les Vignes, tableau villageois, musique de Clapisson.

DISTRIBUTION.

Gros-Pierre. MM. Marie, m.-d.-l.-c. Nicolas. Dupont, brig.

Le Parisien de Saint-Flour, chansonnette comique, chantée par M. Dupuy, maréchal-des-logis.

Adieu... rêves dorés, romance chantée par M. Bégnicourt, adjudant.

Les Enfants de Paris, chœur.

Nous apprenons que M. Stears, directeur de l'usine à gaz de notre ville, voulant s'associer à l'œuvre de bienfaisance entreprise par MM. les Sous-Officiers de l'Ecole, a offert, pour la représentation de demain soir, l'éclairage de la salle de spectacle. Nous ne saurions trop féliciter M. Stears de cette noble initiative: cette généreuse pensée grossira de près de 130 fr. la recette en faveur des pauvres.

MAIRIE DE SAUMUR.

AVIS.

Le sieur Hucher, ancien musicien à l'Ecole de cavalerie, dans le but de réparer, autant qu'il est possible, le tort qu'il a fait en émettant de fausses pièces de monnaie, a envoyé à l'administration municipale de Saumur une somme destinée à rembourser les personnes qui ont été victimes de cette émission.

Toutes pièces fausses, fabriquées par Hucher, qui seront présentées au Secrétariat de

la Mairie de Saumur, seront immédiatement remboursées.

Pour chronique locale : P. GODET.

Dernières Nouvelles.

On lit dans le *Toulonnais* :

Une grande activité règne en ce moment dans notre port.

On prétend, mais nous donnons cette nouvelle sous toutes réserves, que des ordres sont arrivés à Toulon afin qu'en vue d'événements prévus ou imprévus, de nombreux contingents de troupes puissent être embarqués au premier signal.

Une dépêche de Florence, transmise par l'agence *Havas*, confirme la démission du ministère Menabrea qui a été acceptée par le roi Victor-Emmanuel.

Une autre dépêche de même source fait connaître que le roi a chargé le général Menabrea de former un nouveau cabinet.

Des dépêches de notre service particulier, dit la *France*, nous permettent d'ajouter que le roi, avant de revenir au général Menabrea, avait fait appeler le général Cialdini et le baron Ricasoli.

Nous pouvons constater, en outre, qu'il n'a pas été question un seul instant de M. Rattazzi ni de M. Crispi, que l'on supposait cependant être les maîtres de la situation.

Le Parlement italien, après le vote qui a entraîné la chute du cabinet Menabrea, a été ajourné au 6 janvier prochain.

On ne prévoit pas les résolutions que va prendre l'homme d'Etat auquel le roi a confié la mission aussi difficile que délicate de former un nouveau ministère; mais l'opinion la plus généralement accréditée à Florence est que le général Menabrea se bornerait à remplacer seulement deux ou trois de ses collègues actuels.

Pour les dernières nouvelles : P. GODET.

BOURSE DU 24 DÉCEMBRE.

3 p. 0/0 hausse 80 cent. — Fermé à 68 75.

4 1/2 p. 0/0 baisse 40 c. — Fermé à 99 00

P. GODET, propriétaire-gérant.

TRIBUNAL CIVIL DE SAUMUR.

Eutdes de M^e HACAULT, notaire à Montreuil, Et BODIN, avoué à Saumur.

VENTE

PAR AUTORITÉ DE JUSTICE

En 17 lots,

DES IMMEUBLES

Ci-après désignés,

Situés communes de Montreuil-Bellay et de Cizay, dépendant tant de la succession bénéficiaire de René Morin, décédé à Montreuil, que de la communauté qui a existé entre lui et Jeanne Breton, sa veuve, par suite de la renonciation de cette dame à ladite communauté.

L'adjudication aura lieu le dimanche 12 janvier 1868, à midi, en l'étude et par le ministère de M^e HACAULT, notaire à Montreuil, commis à cet effet.

On fait savoir à tous qu'il appartiendra,

Qu'en exécution d'un jugement rendu sur requête par le tribunal civil de première instance de Saumur, en date du 12 décembre 1867, enregistré.

Et aux requêtes, poursuite et diligence de demoiselle Anne Morin, célibataire majeure, marchande demeurant à Montreuil-Bellay,

« Agissant comme héritière, sous bénéfice d'inventaire de feu le sieur René Morin, son père, — Ayant M^e Bodin, pour avoué,

Il sera procédé à la vente par adjudication, aux jour, lieu et heure ci-dessus indiqués, des immeubles dont la désignation suit :

DÉSIGNATION.

§ 1^{er}.

Propres du sieur Morin, en toute propriété.

Commune de Montreuil.

1^{er} Lot.

Neuf ares trente centiares de bois, situés aux Bauvais, joignant au nord la route de Fosse, au couchant MM. Dureau et Morillon.

2^e Lot.

Six ares soixante-dix centiares de terre labourable, situés aux Bas-Bouts, joignant au nord Chollet, au levant M. Panneau.

3^e Lot.

Six ares de vigne, en Terres-Dorées, joignant au couchant la route de Fosse, au midi M. Louis Guibert.

4^e Lot.

Quinze ares cinquante centiares de terre, au Grand-Coteau, joignant au nord l'ancienne route de Loudun, au midi M. Morillon et autres.

5^e Lot.

Douze ares cinquante centiares de vigne, situés à l'Ormeau-d'Ardenne, joignant au nord M. Raizin, au levant M. Gervais.

6^e Lot.

Une cave, située à Montreuil-Bellay, quartier d'Ardenne, et un petit jardin au-dessus, joignant la rue d'Ardenne.

7^e Lot.

Une place à fumier, en face de cette cave, dont elle est séparée par la rue d'Ardenne.

Commune de Cizay.

8^e Lot.

Six ares soixante centiares de terre, situés à la Guyonnière, joignant au nord Chollet, au midi Godin.

9^e Lot.

Même quantité de terre, située au même lieu, joignant au nord et au midi le sieur Godin.

§ 2^{me}.

Biens soumis à l'usufruit de M. Morin père.

Commune de Montreuil.

10^e Lot.

Quatre ares trente centiares de bois, aux Bauvais, joignant au nord M^{me} veuve Ganne, au levant M. Dureau.

11^e Lot.

Neuf ares cinquante centiares de terre, aux Bas-Bouts, joignant au nord M. Simon, au levant Goron.

12^e Lot.

Deux ares quatre-vingts centiares, en Terre-Dorée, joignant au nord Naudin, au couchant Soulard.

13^e Lot.

Une habitation en cave, située à Montreuil-Bellay, quartier d'Ardenne, composée d'une chambre, d'un grenier au-dessus, cave à côté, jardin au-dessus, cour devant; le tout se tenant, joint au midi la rue d'Ardenne, au levant M. Rullier-Guiffard.

14^e Lot.

Quinze ares cinquante centiares de terre, au Grand-Coteau, joignant au nord l'ancienne route de Loudun, au levant M. Fortin.

Commune de Cizay.

15^e Lot.

Onze ares de terre, situés aux Guyonnières, joignant au nord M. Froger, au couchant M. Louis Guibert.

§ 3^{me}.

Immeubles de communauté.

Commune de Montreuil.

16^e Lot.

Une maison, située à Montreuil, quartier de Cherche, composée d'une chambre à feu et d'un grenier au-dessus;

Emplacement devant, sous lequel existe une cave;

Grange et écurie, séparées de la maison par une allée commune; le tout se tenant, joint au nord la veuve Morin-Breton, au levant la route de Thouars, et au midi la rue d'Ardenne.

17^e Lot.

Cinquante-deux ares de terre, au Parc-de-Lernay, joignant au nord M. Gallais, au couchant M. Treton.

Aux termes du jugement sus-énoncé, les 6^e et 7^e lots pourront être réunies en un seul; il en sera de même pour les 4^e et 14^e lot, s'il y a lieu.

L'adjudication aura lieu sur les mises à prix ci-après, fixées par le jugement, savoir :

Pour le 1 ^{er} lot, de . . .	50 fr.
Pour le 2 ^e lot, de . . .	80 »
Pour le 3 ^e lot, de . . .	80 »
Pour le 4 ^e lot, de . . .	140 »
Pour le 5 ^e lot, de . . .	100 »
Pour le 6 ^e lot, de . . .	50 »
Pour le 7 ^e lot, de . . .	40 »
Pour le 8 ^e lot, de . . .	60 »
Pour le 9 ^e lot, de . . .	60 »
Pour le 10 ^e lot, de . . .	15 »
Pour le 11 ^e lot, de . . .	60 »
Pour le 12 ^e lot, de . . .	20 »
Pour le 13 ^e lot, de . . .	150 »
Pour le 14 ^e lot, de . . .	110 »
Pour le 15 ^e lot, de . . .	50 »
Pour le 16 ^e lot, de . . .	700 »
Et pour le 17 ^e et dernier lot	600 »

Total des mises à prix. 2,365 fr.

Pour les renseignements, s'adresser :

Soit à M^e HACAULT, notaire à Montreuil, dépositaire du cahier des charges;

Soit à M^e BODIN, avoué, poursuivant la vente.

Fait et rédigé, par l'avoué soussi-

gné, à Saumur, le 23 décembre 1867.

Signé : R. BODIN.

Enregistré à Saumur, le décembre 1867, 1^{er} c. . . Reçu 1 franc 15 centimes, décime et demi compris. (658)

Signé : PARISOT.

Etude de M^e CLOUARD, notaire à Saumur.

A VENDRE

A RENTE VIAGÈRE,

Un Jardin, contenant 55 ares, avec maison d'habitation, deux puits, huit bassins, murs et belle plantation d'arbres à fruits, à la Porte-d'Angers, ancienne route de Tours, commune de Saint-Lambert-des-Levés.

S'adresser à M^e CLOUARD, notaire.

Etude de M^e CLOUARD, notaire à Saumur.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION AMIABLE, En l'étude de M^e CLOUARD, le dimanche, 12 janvier 1868, à midi,

UNE MAISON,

Sise à Saumur, place de l'Hôtel-de-Ville, n^o 4, appartenant à M^{me} Roland-Robin, comprenant : caves voûtées; au rez-de-chaussée magasin et salle à manger, cour, cuisine, chambre sur la cuisine, lieux d'aisances; à l'entresol deux chambres; au premier deux chambres et un cabinet; au deuxième trois chambres et un cabinet; au troisième une mansarde et deux chambres; greniers au-dessus.

L'entrée en jouissance pourra avoir lieu de suite; il y aura toute sécurité pour acquérir.

S'adresser pour tous renseignements à M^e CLOUARD. (655)

ETRENNES DE 1868

A LA VILLE DE PARIS

Maison de Gros et Détail,

Rue Beaudrière, 65,

ANGERS.

Place Saint-Pierre,

MAISON CONNUE POUR VENDRE LE MEILLEUR MARCHÉ

DE SAUMUR.

Maison d'Achats,

Rue d'Aboukir,

PARIS.

Nous avons supposé que, pour l'année qui s'écoule, les étrennes utiles seraient préférées aux futilités; aussi, grâce à de grands sacrifices sur les marchandises en magasin et à quelques achats très-avantageux, nous pouvons mettre en vente, à partir du 20 décembre courant jusqu'au 1^{er} janvier, divers articles dans les conditions suivantes :

ROBES.

8 mètres Tartanelle tramée tout laine, bonne qualité, pour.	5 f. 60
8 — Nouveauté chinée, pour	5 60
6 — Mérinos tout laine, grande largeur, pour	8 70
7 — Indienne, bonne qualité, très-bon teint, pour	3 60

CONFLECTIONS POUR DAMES.

Caracos drap imprimé	2 45
— — nouveauté	4 75
Confections nouveauté. 7, 8, 10, 15 et 20	»
— drap pour enfants, jusqu'à 5 ans, depuis	» 50
— nouveauté drap-velours. 3, 4, 5, 6	»

FOULARDS SOIE.

Foulards broches	» 95
— grande taille	2 45
50 dessins riches pour cache-nez.	
Cache-Nez laine fantaisie	» 75
Bandes cachemire pour jupons	4 95
Ceintures soie perlée	» 95
Frileuses toutes nuances	4 »
Châtelaines tricot nouveauté	» 70
Bas laine fantaisie enfants, la paire	» 80
— blancs femmes	4 50
Chaussettes laine hommes	» 95
Crinolines blanches et couleurs.	

FOURRURES.

Cols fausse-martre	4 f. 45
Colliers astrakan noir	4 95
Manchons pour femmes, fausse-martre	5 »
— astrakan et vison d'Amérique, depuis	12 »

DRAPERIES.

Cuir-Laine, depuis	5 »
Peluche pour confections de dames	4 50

ARTICLES DE MÉNAGE.

Mouchoirs poche, de Cholet, tout fil, la douzaine	5 »
500 douzaines Mouchoirs batiste, vignettes couleurs, haute nouveauté de la saison, la douzaine	9 »
18 mètres Toile fil, pour 6 chemises	17 »
17 — Madapolam, bonne qualité, pour	9 »
12 Torchons, bonne toile	4 50
Gilets de chasse fantaisie	5 »
Jupons laine tricotés, fantaisie, haute nouveauté	8 »
Gants castor hommes	» 75
Porte-Monnaie	» 65
Manteaux tricot pour enfants	3 75

CONFLECTIONS POUR HOMMES.

Pantalons pour hommes et enfants	5 fr. »
Paletots de maison	9 50
Mac-Fer-Lane	22 »
Pardessus ratinés	50 »
Cabans, depuis	5 75

Quelqu'incroyables que soient les prix affichés ci-dessus, tous les articles que nous annonçons existent réellement en magasin et seront en vente pendant l'époque indiquée.